

Paris en 1906 pour discuter les associations cultuelles, et précisément la veille de ce jour, un prélat se trouvait en audience chez le pape qui familièrement mit la question sur le sujet brûlant du jour. Sans dévoiler directement sa manière de voir, mais cependant en la laissant transpirer pour qui était un peu au courant, le pape dit : " Je désire une chose ; c'est que le Saint-Esprit inspire aux évêques réunis à Paris ce qu'il m'a inspiré à moi." Demandons les mêmes grâces pour la solution de la crise espagnole.

— Il paraît que Mgr Cervera, vicaire apostolique du Maroc, va, sur les instances de son gouvernement, d'accord pour cela avec le gouvernement français, demander des Franciscains français pour assurer les services religieux de la partie du Maroc soumise au protectorat. De cette façon on tourne la difficulté sans rien demander au Saint-Siège, sans envoyer un ambassadeur à Rome. Il y a bien une incohérence : vous demandez des religieux que vous avez chassés et auxquels vous ne reconnaissez point le droit de vivre religieusement. Mais quand l'intérêt est en jeu, ce n'est point cette inconséquence qui arrêtera le gouvernement. Il continuera à laïciser les cliniques privées pour empêcher le délit de reconstitution de congrégations et laissera se reconstituer les Franciscains, au moins en partie, pour pouvoir les envoyer au Maroc. Mais il y a mieux. Une clause du traité déclare que s'il fallait créer dans le Maroc de nouveaux diocèses, le Saint-Siège serait la seule autorité compétente. Il faudrait donc, dans ce cas, et de toute nécessité s'adresser à Rome. On se demande le pourquoi de cet article. Il n'était pas nécessaire, car personne en ce moment ne songe à créer de nouveaux diocèses au Maroc. Il était de plus inutile, car je ne vois pas un gouvernement laïque se mêler de créer des diocèses et d'en organiser l'administration sans recourir